

Intitulé du diplôme

Licence 1 - DROIT GESTION

Composante(s) concernées UFR DEA

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : à discrétion du jury

N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2 si CT / 2nde chance si CC				Paramétrage APOGEE										
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée des épreuves	coeff de chaque épreuve	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	coeff de chaque épreuve	Barème	Conservation oui/non	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report			
	2JE09M02	EC	Management International				en attente collegium LMI																	
	1JLZAUBB	MODU	Se Saisir des Enjeux Sociétaux & Environnementaux 1				A VOIR UL																	
	1JEZAU01	EC	Intro aux enjeux énergétiques et climatiques				A VOIR UL																	
	1JEZAU02	EC	Introduction aux enjeux de la biodiversité				A VOIR UL																	
	1JEZAU03	EC	Intro aux enjeux de l'égalité, la diversité, et l'inclusion				A VOIR UL																	

Le redoublement n'est pas de droit, mais fait l'objet d'une délibération individuelle du jury.
La licence doit être obtenue en 5 ans maximum.

Pour BCC en L1 :

Bloc de compétences caractéristiques = UE 201 + UE 202 + UE 203 (ce bloc doit être validé pour permettre la validation du semestre et de l'année universitaire).

Remédiation français Ecrl+ :

De 0 à 9% de bonnes réponses, l'étudiant obtient 0/20 - De 10 à 19% de bonnes réponses : 2/20 - De 20 à 29% de bonnes réponses, 4/20 - De 30 à 39% de bonnes réponses, 6/20 - De 40 à 49% de bonnes réponses, 8/20 - De 50 à 59% de bonnes réponses, 10/20

De 60 à 69% de bonnes réponses, 12/20 - De 70 à 79% de bonnes réponses, 14/20 - De 80 à 89% de bonnes réponses, 16/20 - De 90 à 99% de bonnes réponses, 18/20 - 100%, 20/20

La durée, la nature et la modalité de l'épreuve Ecrl+ sont fixées par le questionnaire du site.

Le B2E est proposé par une commission spéciale. Il peut aller jusqu'à 0,5. Son attribution est décidée souverainement par le jury. Le B2E est attribué sous réserve que l'étudiant ait obtenu la moyenne générale au semestre.

La session 2 est obligatoire dans les UE fondamentales.

Pour les mineures, la session 2 est obligatoire dans les UE non validées pour toutes les matières où la note est inférieure à 6. Si la note obtenue est comprise entre 6 et 10 alors elle peut être reportée en session 2. L'étudiant a 48h à compter des résultats de la session 1 pour indiquer à l'administration les notes - des matières des mineures dans lesquelles il a obtenu entre 6 et 10 - qu'il souhaite reporter en session 2. **A défaut de s'être manifesté, il est considéré comme inscrit dans toutes les matières non validées. Une absence entraînera alors la défaillance.**